

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**

**ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**

**DE L'EXERCICE CLOS LE**

**30 SEPTEMBRE 2015**

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**  
**ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2015**

**RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS ..... 1**

**ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**

**ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET  
ÉTATS NON CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU ..... 2**

**ÉTATS NON CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES ASSOCIÉS ..... 3**

**BILANS NON CONSOLIDÉS ..... 4**

**ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE ..... 5**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS ..... 6**



**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
Tour KPMG  
Bureau 1500  
600, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100  
Télécopieur (514) 840-2187  
Internet www.kpmg.ca

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux associés de société en commandite Gaz Métro

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de Société en commandite Gaz Métro, qui comprennent le bilan non consolidé au 30 septembre 2015, les états non consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des associés et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers non consolidés ont été préparés par la direction conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 afférente aux états financiers non consolidés.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers non consolidés*

La direction de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 afférente aux états financiers non consolidés, ce qui implique de déterminer que le référentiel comptable est acceptable pour la préparation des états financiers non consolidés dans les circonstances, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers non consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de Société en commandite Gaz Métro au 30 septembre 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation non consolidés et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 aux états financiers non consolidés.

### *Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 2 afférente aux états financiers non consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers non consolidés ont été préparés dans le but d'aider Société en commandite Gaz Métro à se conformer aux exigences réglementaires de la Régie de l'énergie et pour être utilisés par les administrateurs de Société en commandite Gaz Métro et les autorités fiscales canadiennes. En conséquence, il est possible que les états financiers non consolidés ne puissent pas se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à Société en commandite Gaz Métro, à la Régie de l'énergie et aux autorités fiscales canadiennes et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.\**

Le 15 décembre 2015

Montréal, Canada

\*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119245

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.  
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

**ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>REVENUS</b>	<b>1 634 405 \$</b>	1 561 697 \$
<b>COÛTS DIRECTS</b>	<b>1 059 401</b>	991 103
<b>MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE</b>	<b>575 004</b>	570 594
<b>FRAIS</b>		
Exploitation et entretien	250 388	264 487
Amortissements (notes 4, 7 et 9)	161 451	142 723
Intérêts sur la dette à long terme (note 12)	95 135	86 877
Frais financiers et autres	(4 861)	(2 367)
	<b>502 113</b>	491 720
<b>BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS</b>	<b>72 891</b>	78 874
Quotes-parts des bénéfices de filiales	111 527	95 810
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>184 418 \$</b>	174 684 \$

**ÉTATS NON CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>184 418 \$</b>	174 684 \$
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU</b>		
Variation des écarts de conversion des établissements étrangers autonomes	227 526	88 347
Variation des écarts de conversion relatifs aux activités de couverture de l'investissement net	(124 029)	(51 708)
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture	(3 732)	359
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de filiales	(5 696)	(2 871)
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU</b>	<b>94 069</b>	34 127
<b>RÉSULTAT ÉTENDU</b>	<b>278 487 \$</b>	208 811 \$

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

	Capital	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 15)	Avoir des associés
Solde au 30 septembre 2013	1 496 825 \$	(30 464)\$	(63 533)\$	1 402 828 \$
Bénéfice net	-	174 684	-	174 684
Autres éléments du résultat étendu	-	-	34 127	34 127
Distributions	-	(170 012)	-	(170 012)
<b>Solde au 30 septembre 2014</b>	<b>1 496 825 \$</b>	<b>(25 792)\$</b>	<b>(29 406)\$</b>	<b>1 441 627 \$</b>
Bénéfice net	-	184 418	-	184 418
Autres éléments du résultat étendu	-	-	94 069	94 069
Émissions de parts (note 14)	255 000	-	-	255 000
Distributions	-	(174 594)	-	(174 594)
<b>Solde au 30 septembre 2015</b>	<b>1 751 825 \$</b>	<b>(15 968)\$</b>	<b>64 663 \$</b>	<b>1 800 520 \$</b>

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

	2015	2014
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 316 \$	720 \$
Clients et autres débiteurs (note 5)	92 099	98 115
Stocks (note 6)	89 694	93 230
Frais payés d'avance	6 146	5 781
Instruments financiers dérivés (note 21)	47	492
	<u>189 302</u>	<u>198 338</u>
PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS (note 7)	<u>1 873 724</u>	<u>1 812 815</u>
ACTIFS INCORPORELS (note 9)	335 230	34 181
FRAIS REPORTÉS (note 4)	213 653	239 742
PLACEMENTS ET AUTRES (note 8)	1 721 132	1 391 187
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 21)	750	86
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS À LONG TERME (note 10)	62 169	67 903
	<u>2 332 934</u>	<u>1 733 099</u>
	<u>4 395 960 \$</u>	<u>3 744 252 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Découvert bancaire	6 421 \$	5 422 \$
Fournisseurs et charges à payer	187 123	165 243
Distributions à payer	44 794	42 503
Instruments financiers dérivés (note 21)	308	236
Échéances courantes de la dette à long terme (note 12)	44	648
	<u>238 690</u>	<u>214 052</u>
DETTE À LONG TERME (note 12)	2 008 612	1 797 792
CRÉDITS REPORTÉS (note 4)	230 046	209 848
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 21)	4 829	343
AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF À LONG TERME (note 13)	113 263	80 590
	<u>2 595 440</u>	<u>2 302 625</u>
<b>AVOIR DES ASSOCIÉS</b>		
CAPITAL (note 14)	1 751 825	1 496 825
DÉFICIT	(15 968)	(25 792)
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (note 15)	64 663	(29 406)
	<u>48 695</u>	<u>(55 198)</u>
	<u>1 800 520</u>	<u>1 441 627</u>
	<u>4 395 960 \$</u>	<u>3 744 252 \$</u>

Engagements et garanties (note 23)

Éventualités (note 24)

Événement postérieur à la date du bilan (note 25)

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration de Gaz Métro inc.  
en sa qualité de commandité,

  
SOPHIE BROCHU  
Administrateur

  
PIERRE MONAHAN  
Administrateur

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice net	<b>184 418 \$</b>	174 684 \$
Distributions reçues de filiales	<b>66 806</b>	28 404
Éléments hors caisse :		
Amortissement des propriétés, aménagements et équipements (note 7)	<b>100 249</b>	96 222
Amortissement des frais et crédits reportés, des actifs incorporels et des frais reliés au financement (notes 4, 9 et 12)	<b>129 509</b>	47 310
Variation des frais reportés reliés au coût de l'énergie	<b>112 132</b>	112 416
Variation des comptes de stabilisation tarifaire	<b>24 165</b>	21 868
Quotes-parts des bénéfices de filiales	<b>(111 527)</b>	(95 810)
Autres	<b>1 573</b>	703
	<u><b>507 325</b></u>	<u>385 797</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 16)	<b>28 057</b>	(29 049)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<u><b>535 382</b></u>	<u>356 748</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions de propriétés, aménagements et équipements	<b>(144 038)</b>	(152 116)
Variation des frais et crédits reportés	<b>(160 071)</b>	(114 129)
Acquisitions d'actifs incorporels	<b>(374 931)</b>	(4 441)
Variation des placements	<b>(37 832)</b>	(22 997)
Autres	<b>13 194</b>	(91)
	<u><b>(703 678)</b></u>	<u>(293 774)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation des crédits à terme	<b>2 452 169</b>	2 397 719
Remboursements des crédits à terme	<b>(2 578 464)</b>	(2 295 197)
Émissions de dettes à long terme	<b>211 491</b>	(1 196)
Émissions de parts (note 14)	<b>255 000</b>	-
Distributions	<b>(172 303)</b>	(169 137)
	<u><b>167 893</b></u>	<u>(67 811)</u>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉDUCTION FAITE DU DÉCOUVERT BANCAIRE</b>	<b>(403)</b>	(4 837)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉDUCTION FAITE DU DÉCOUVERT BANCAIRE, AU DÉBUT <sup>(1)</sup></b>	<u><b>(4 702)</b></u>	<u>135</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉDUCTION FAITE DU DÉCOUVERT BANCAIRE, À LA FIN <sup>(1)</sup></b>	<u><b>(5 105) \$</b></u>	<u>(4 702) \$</u>

<sup>(1)</sup> Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie est composé de 1 316 \$ d'encaisse et 6 421 \$ de découvert bancaire au 30 septembre 2015 comparativement à 720 \$ d'encaisse et 5 422 \$ de découvert bancaire au 30 septembre 2014.

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

## 1. NATURE DES ACTIVITÉS

Société en commandite Gaz Métro (la Société ou Gaz Métro) est une société dont une des principales activités est la distribution de gaz naturel au Québec (Gaz Métro-daQ). Gaz Métro est aussi, par l'intermédiaire de sa filiale à part entière, Northern New England Energy Corporation (NNEEC), l'unique actionnaire de Vermont Gas Systems, Inc. (VGS), qui est le seul distributeur gazier au Vermont (États-Unis), et de Green Mountain Power Corporation (GMP), le plus important distributeur d'électricité au Vermont. Gaz Métro est de plus engagée, par l'intermédiaire de filiales dans d'autres activités, en majeure partie réglementées, dans le marché du transport et de l'entreposage du gaz naturel ainsi que dans le développement et l'exploitation de projets énergétiques porteurs tels que la production d'énergie éolienne et l'utilisation du gaz naturel liquéfié (GNL) et comprimé comme carburant ou produit énergétique. Le contexte réglementaire de Gaz Métro ainsi que l'impact de ce contexte sur les états financiers non consolidés sont décrits à la note 4.

## 2. MÉTHODES COMPTABLES

### PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Les états financiers non consolidés de Gaz Métro sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada inclus à la Partie V du Manuel de CPA Canada - Comptabilité (Manuel), intitulée *Normes comptables pré-basculément* (PCGR du Canada), à l'exception du fait qu'ils sont non consolidés et que les participations dans des filiales et coentreprises sont comptabilisées à la valeur de consolidation. Ces états financiers non consolidés sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par les administrateurs, la Régie de l'énergie (Régie) et les autorités fiscales canadiennes. La Société produit également des états financiers consolidés.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers non consolidés, la direction de la Société doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant au bilan non consolidé, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers non consolidés et sur les montants des composantes des états non consolidés des résultats et du résultat étendu de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers non consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent les hypothèses actuarielles et économiques utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite pour les employés, l'évaluation du passif relié à la participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL S.E.C. (Gaz Métro GNL), la durée de vie utile des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement, l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus être générés par les actifs utilisés aux fins des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à long terme l'estimation de volumes livrés et non facturés aux fins de la constatation des revenus, la détermination de la juste valeur des éléments d'actif et de passif lors de regroupements d'entreprises, les effets des décisions et autres démarches réglementaires sur les frais et crédits reportés, sur les propriétés, aménagements et équipements ainsi que sur les actifs incorporels, le coût éventuel du retrait des propriétés, aménagements et équipements, la juste valeur des instruments financiers et l'évaluation des provisions telles que les éventualités légales.

### RÉGLEMENTATION

Une des principales activités de Gaz Métro est la distribution de gaz naturel au Québec, activité qui est réglementée par la Régie. De plus, elle exerce, par l'intermédiaire de certaines filiales, d'autres activités qui sont soumises à la réglementation d'autres organismes.

Dans l'exercice de leurs pouvoirs, les organismes de réglementation rendent des décisions, entre autres, en matière de développement de réseaux, de fixation des tarifs et d'utilisation de certaines méthodes comptables sous-jacentes qui diffèrent de celles autrement appliquées par les entreprises non réglementées.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et de placements très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

### STOCKS

Les stocks sont principalement composés de gaz naturel et incluent également des stocks de fournitures et matériaux. Ceux-ci sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Gaz Métro n'est pas autorisée à faire de profit sur la vente de gaz naturel. Ainsi, l'écart entre les



tarifs de fourniture approuvés par la Régie et le coût réel d'approvisionnement du gaz naturel est comptabilisé à titre d'ajustement des coûts directs et en contrepartie, en tant que compte de frais ou de crédits reportés conformément au mécanisme réglementaire.

### **PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS**

Les propriétés, aménagements et équipements sont composés d'actifs utilisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés et sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Le coût comprend les coûts directs et les frais généraux ainsi qu'un rendement sur les fonds utilisés pour certains projets de construction.

Gaz Métro capitalise des intérêts calculés en fonction de son coût moyen pondéré du capital qui inclut une composante intérêt et une composante de rendement liée aux capitaux propres, tel que reconnu par la Régie. En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, cette composante de rendement capitalisée pour certains projets de construction, les bénéfices correspondants ainsi que l'amortissement subséquent de ces éléments ne seraient pas constatés. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences en termes financiers de cette pratique sur la valeur des propriétés, aménagements et équipements, les charges d'amortissement ou les autres composantes des états financiers non consolidés.

L'amortissement est calculé principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle estimative des actifs existants. Les taux d'amortissement utilisés pour les actifs sont révisés et approuvés périodiquement par la Régie et dans certains cas, ils tiennent compte de l'estimation du coût éventuel de retrait et des profits et pertes sur l'aliénation des biens déjà retirés. La contrepartie est comptabilisée en augmentation des crédits reportés tandis que les coûts réels de retrait sont plutôt comptabilisés en diminution de ceux-ci. L'incidence de cette pratique est présentée à la note 4.

L'amortissement des propriétés, aménagements et équipements est calculé selon les périodes d'amortissement suivantes :

Stockage	5 à 44 ans
Transport	40 à 70 ans
Distribution	18 à 70 ans
Installations générales	2 à 44 ans

### **OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE DES PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS**

La juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service des propriétés, aménagements et équipements est constatée, lorsqu'une obligation juridique existe, à titre de passif dans la période au cours de laquelle elle est engagée, pourvu qu'une estimation raisonnable de la juste valeur puisse être établie. L'obligation est initialement évaluée à sa juste valeur en utilisant l'approche de la valeur actualisée prévue et est subséquentement ajustée pour refléter tout changement découlant du passage du temps et tout changement relatif à la date de paiement prévue ou au montant de l'estimation initiale.

Dans la majorité des cas, il n'est pas possible de déterminer la portée exacte des obligations juridiques, ni le moment où elles devraient engager des coûts pour s'acquitter de ces obligations. Par conséquent, puisqu'il n'est pas possible d'établir une estimation raisonnable de la juste valeur du passif connexe, aucun passif n'est comptabilisé relativement à ces obligations. Toutefois, la direction estime qu'il est raisonnable de croire que si des coûts de mise hors service relatifs à ces propriétés, aménagements et équipements étaient engagés, ils seraient récupérés à même les tarifs des exercices futurs.

### **PLACEMENTS ET AUTRES**

Les placements et autres sont constitués principalement de participations dans des filiales et d'avances à des filiales. La Société comptabilise ses participations dans des filiales à la valeur de consolidation. La valeur de consolidation est une méthode de comptabilisation selon laquelle la Société comptabilise initialement le placement au coût et ensuite vient ajuster la valeur comptable en enregistrant la quote-part des résultats et la quote-part des opérations affectant l'avoir de la société satellite.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle de ses participations dans des filiales et lorsqu'elles subissent une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

Les avances à des filiales sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, la valeur comptable des participations et la quote-part des bénéficiaires de la Société dans des filiales ayant des activités assujetties à la réglementation des tarifs auraient été différentes considérant les traitements réglementaires utilisés par ces filiales. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences en termes financiers de ces pratiques, liées à la réglementation des tarifs, sur la valeur comptable des participations dans des filiales et sur les quotes-parts des résultats des filiales présentées aux états financiers non consolidés.

### **FRAIS ET CRÉDITS REPORTÉS**

Les frais et crédits reportés représentent respectivement des sommes déboursées ou encaissées par Gaz Métro et qui seront recouvrées ou remises à sa clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs, tel qu'approuvé par la Régie.

Les frais et crédits reportés ne seraient pas comptabilisés comme ils le sont si les tarifs n'étaient pas réglementés. Conformément à la réglementation en vigueur, les frais et crédits reportés sont amortis dans les tarifs sur diverses périodes, en fonction de leur nature, et sont soumis au rendement sur le capital investi, ou des intérêts sont généralement cumulés sur les soldes qui seront recouverts ou remis au moyen des tarifs imputés à la clientèle dans le futur.

Les frais et crédits reportés font l'objet de suivis et d'évaluation périodiques. Si la Société jugeait qu'il n'était plus probable que certains montants puissent être recouverts ou remboursés par de futurs ajustements tarifaires, à la suite des interventions de la Régie, la valeur comptable du compte de frais ou crédits reportés sous-jacents serait ajustée en conséquence.

### **ACTIFS INCORPORELS**

Les actifs incorporels sont constitués principalement de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) et de frais liés au développement informatique.

Les droits d'émission de GES sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les droits d'émission de GES sont achetés dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES du gouvernement du Québec et ils sont comptabilisés aux résultats au rythme des émissions de GES, à la rubrique Coûts directs. Si les émissions de GES réalisées dépassaient les droits détenus, un passif représentant les droits manquants serait comptabilisé et évalué au prix en vigueur des droits d'émissions de GES en date du bilan non consolidé.

Les frais liés au développement informatique comprennent notamment les coûts encourus par Gaz Métro relativement au développement de systèmes informatiques ainsi que le coût des logiciels et des licences acquis destinés à usage interne. Les dépenses de maintenance et de formation sont comptabilisées aux résultats, lorsqu'elles sont engagées, à la rubrique Exploitation et entretien. Les frais liés au développement informatique sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives de 5 et 10 ans.

### **AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF À LONG TERME**

#### **Participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL**

Dans le cadre du projet de l'agrandissement de l'usine de liquéfaction, stockage et regazéification (usine LSR), Gaz Métro GNL a émis des parts à Investissement Québec comprenant une option d'achat à partir de la 8<sup>e</sup> année suivant la mise en service du projet à un montant qui confère à Investissement Québec un rendement annuel de 10 % sur son capital investi. Les parts comprennent aussi une option de vente à partir de la 15<sup>e</sup> année suivant la mise en service du projet. En vertu des conditions de cette option de vente, Investissement Québec a l'option de vendre sa participation dans Gaz Métro GNL à Gaz Métro à 90 % de sa juste valeur (prix de sortie).

Puisque cette option de vente accordée à Investissement Québec prévoit le règlement en espèces par Gaz Métro, l'option répond à la définition d'un passif financier. La Société applique la méthode comptable de l'acquisition prévue, en vertu de laquelle la participation est comptabilisée comme si l'option de vente avait déjà été exercée par Investissement Québec et les parts déjà acquises par Gaz Métro. Par conséquent, la participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL est comptabilisée dans le placement dans Gaz Métro GNL et un passif financier est comptabilisé. De cette façon, les résultats, le bilan et les flux de trésorerie attribuables à la participation ne donnant pas le contrôle qui sont visés par l'option de vente sont présentés comme attribuables aux associés et non comme attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le passif financier a été comptabilisé initialement à la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente et la réévaluation du passif est comptabilisée comme frais financiers.

### **DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME**

Les actifs à long terme pouvant être soumis à un test de dépréciation comprennent les propriétés, aménagements et équipements, les frais reportés, les participations dans des filiales et les actifs incorporels à durée de vie utile limitée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel des entrées de trésorerie indépendantes sont générées. Le test de recouvrabilité est effectué en comparant la somme des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à l'utilisation et à la cession éventuelle du groupe d'actifs à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe d'actifs excède les flux de trésorerie nets futurs non actualisés, le montant de la dépréciation, soit l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur du groupe d'actifs, est constaté à l'état non consolidé des résultats. La juste valeur est établie selon des techniques d'évaluation, tel le prix en vigueur sur le marché, si disponible, ou basée sur le total des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle du groupe d'actifs.

### **FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

Les frais de recherche sont imputés à l'état non consolidé des résultats de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les coûts afférents aux activités de développement sont comptabilisés à l'état non consolidé des résultats de la période au cours de laquelle ils sont engagés à moins que ceux-ci ne répondent à tous les critères de report. Les frais de développement capitalisés sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile des actifs sous-jacents.

### **CONVERSION DES DEVICES**

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont constatés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice en cours.

L'investissement net dans des établissements étrangers autonomes est converti en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date du bilan. La quote-part des résultats est convertie au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et les pertes de change latents en résultant sont présentés dans les *Autres éléments du résultat étendu* et sont constatés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes est réduit.

### **CONSTATATION DES REVENUS**

Les revenus de la Société sont constitués essentiellement de produits issus d'activités à tarifs réglementés de distribution de gaz naturel au Québec. Ces revenus sont constatés lorsque la livraison a eu lieu, soit en fonction des relevés des compteurs et autres méthodes d'estimation de la consommation des clients, conformément aux ententes sous-jacentes approuvées par la Régie.

Les contributions reçues des clients sont comptabilisées en réduction du coût des propriétés, aménagements et équipements auxquels elles se rattachent.

### **AIDE GOUVERNEMENTALE**

L'aide gouvernementale est constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle soit réalisée et elle est comptabilisée selon la méthode de la réduction des coûts. Selon cette méthode, l'aide gouvernementale est portée en diminution de la dépense ou de l'actif auquel elle se rapporte.

### **IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

Gaz Métro ne présente pas de dépense d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois fiscales en vigueur, les bénéfices sont imposables au niveau des associés.

## AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Des régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie sont offerts à la presque totalité des salariés.

Le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages complémentaires de retraite est comptabilisé par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles. Ces calculs actuariels sont basés sur des hypothèses clés fondées sur les meilleures estimations faites par la direction portant notamment sur (i) le taux d'actualisation, (ii) le rendement prévu des actifs des régimes, (iii) l'évolution future des niveaux de salaires et des coûts des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie et (iv) l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée à l'aide des valeurs de marché à la date de mesure. La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée afin de calculer le rendement prévu de l'actif des régimes servant à la détermination du coût au titre des prestations constituées.

Les gains et les pertes actuariels nets en excédent de 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes au début de la période sont amortis sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés couverts, qui varie entre 7 et 11 ans, selon le régime.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés à la date des modifications.

Les actifs et les obligations transitoires sont amortis linéairement sur une période qui correspond à la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés qui devraient recevoir des avantages en vertu des régimes.

Selon des traitements réglementaires, Gaz Métro récupère à même les tarifs les coûts liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite de ses employés lorsque ceux-ci sont déboursés (méthode des déboursés). Les écarts cumulés entre les coûts constatés aux résultats en vertu des traitements réglementaires et les coûts établis par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles, prévue au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, sont comptabilisés à titre de frais ou crédits reportés.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan non consolidé lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur au moment de la constatation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers, exception faite des instruments financiers dérivés, dans les différentes catégories établies :

Catégories	Instruments financiers
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	Trésorerie et équivalents de trésorerie Découvert bancaire
Prêts et créances	Clients et autres débiteurs Avances à des filiales <sup>(1)</sup>
Passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction	Fournisseurs et charges à payer Distributions à payer Dettes à long terme Participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Cet instrument financier est présenté à la rubrique *Placements et autres* du bilan non consolidé.

<sup>(2)</sup> Cet instrument financier est présenté à la rubrique *Autres éléments du passif à long terme* du bilan non consolidé.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan non consolidé. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats, dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les prêts et créances et les passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel, lors de l'enregistrement initial, correspond à la juste valeur.

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans leur évaluation. La hiérarchie de la juste valeur comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 - Cette catégorie comprend les actifs et passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et à des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation. Par marché actif pour un actif ou un passif, il faut entendre un marché sur lequel des opérations sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour procurer, de manière constante, de l'information sur les cours.
- Niveau 2 - Cette catégorie comprend des évaluations établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1. Les instruments financiers de cette catégorie sont évalués au moyen de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards dans le secteur, techniques qui sont dérivées de données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation utilisent des données comme les prix cotés sur le marché à terme, la valeur temps, les facteurs de volatilité et les prix cotés par les courtiers qui peuvent être observés ou corroborés sur le marché pour toute la durée de l'instrument financier dérivé.
- Niveau 3 - Cette catégorie comprend des évaluations basées sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou pour lesquelles les données observables ne permettent pas d'étayer en grande partie la juste valeur des instruments financiers. En général, les évaluations de niveau 3 portent sur des opérations à longue échéance qui sont conclues sur des marchés moins actifs ou à des endroits pour lesquels il est impossible d'obtenir de l'information sur le prix, ou à l'égard desquelles aucun prix coté par les courtiers n'a de force exécutoire pour justifier une classification de niveau 2.

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

Les instruments financiers dérivés qui sont classifiés à titre d'actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan non consolidé.

Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour réduire ou éliminer les risques inhérents à certaines opérations et soldes identifiables qui surviennent dans le cours normal des activités. Les risques inhérents que présentent ces opérations et soldes identifiables découlent des variations des prix du gaz naturel, des taux d'intérêt et des taux de change. L'utilisation d'instruments financiers dérivés vise donc à s'assurer que les variations des flux de trésorerie découlant de ces opérations et soldes soient contrebalancées par les variations des flux de trésorerie des instruments financiers dérivés.

Des instruments financiers dérivés liés au coût de l'énergie sont utilisés pour gérer l'exposition à la volatilité du prix du gaz naturel. Les prix payés sont basés sur des indices et sont donc variables. Les outils utilisés permettent soit de fixer les prix, soit de les circonscrire selon des balises temporelles, volumétriques et financières approuvées par la Régie. En 2014, la Régie a toutefois mis fin à ce programme et Gaz Métro-daQ ne peut plus contracter de nouveaux instruments financiers dérivés liés au coût de l'énergie. Les dérivés actuellement en vigueur ont des dates d'échéance jusqu'en octobre 2015. Des contrats de change à terme sont également utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à une portion importante de certaines dépenses libellées en dollars américains pour Gaz Métro.

Ces instruments financiers dérivés sont classés comme détenus à des fins de transaction et ils ne sont pas désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture. Les gains et pertes découlant des variations de juste valeur de ces instruments financiers sont constatés à titre d'ajustement des frais ou crédits reportés, comme approuvé par la Régie, puisqu'ils seront remboursés ou récupérés à même les tarifs futurs.

Des contrats de change à terme sont utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change liée à des revenus en dollars américains dans des contrats de la filiale Gaz Métro GNL. Les conditions permettant d'appliquer la comptabilité de couverture à ces contrats de change à terme n'ayant pas été réunies, les variations de juste valeur sont donc comptabilisées aux résultats.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENT DE COUVERTURE**

La comptabilité de couverture est appliquée pour les transactions qui y sont admissibles, ce qui comprend les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes. En effet, pour

contre le risque de change sur son investissement net dans ses établissements étrangers autonomes, certaines dettes libellées en dollars américains sont désignées comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes qui ont comme monnaie fonctionnelle le dollar américain.

Toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts sont documentées formellement, de même que les objectifs et la stratégie de gestion de risque motivant les opérations de couverture. De plus, l'efficacité de la couverture est évaluée au moment de sa mise en place, à chaque date de bilan ainsi qu'à l'échéance de la désignation de couverture. La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque la relation de couverture n'est plus efficace ou lorsque les éléments de couverture ou couverts cessent d'exister puisqu'ils sont vendus ou liquidés ou si la désignation de couverture cesse.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné comme élément de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat étendu* et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les montants antérieurement constatés au *Cumul des autres éléments du résultat étendu* sont reclassés aux résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats ou lorsque l'élément couvert est réglé.

Des accords de crédit croisé à terme de taux d'intérêt sont utilisés afin de fixer à un taux d'intérêt spécifique un emprunt à taux fixe de Gaz Métro dont l'émission est prévue d'ici la fin de l'exercice 2017. Ces instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Dans le cas d'une relation de couverture de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes, la partie efficace des gains et pertes de change à la conversion des dettes désignées comme élément de couverture est incluse dans les *Autres éléments du résultat étendu* et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les gains ou pertes de change latents sur ces éléments de couverture constatés au *Cumul des autres éléments du résultat étendu* sont reclassés aux résultats lorsque l'investissement net correspondant est réduit, soit au même moment où les gains ou pertes de change latents sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes sont constatés aux résultats.

### **COÛTS DE TRANSACTION**

Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés aux résultats lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction sont ajoutés ou déduits de la valeur comptable de l'instrument sous-jacent et ils sont alors amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## **3. MODIFICATIONS COMPTABLES**

### **MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES**

#### **Changement de référentiel comptable**

Gaz Métro a choisi d'utiliser l'exemption prévue à l'Introduction de la Partie I du Manuel, intitulée *Normes internationales d'information financière* (IFRS), permettant aux entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés de reporter l'application de la Partie I jusqu'aux exercices ouverts le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Par conséquent, Gaz Métro présente ses états financiers non consolidés conformément aux PCGR du Canada pour l'exercice 2015.

Considérant l'incertitude entourant la comptabilisation des activités à tarifs réglementés en vertu des IFRS et les impacts de la norme IFRS 14, Comptes de report réglementaires, en mai 2015, les associés de Gaz Métro, GMi et Valener, ont obtenu de nouvelles dispenses de trois ans des Autorités canadiennes en valeurs mobilières leur permettant de préparer leurs états financiers consolidés en vertu des PCGR des États-Unis afin de répondre à leurs obligations d'information continue au Canada. Ces exemptions sont valides jusqu'à la première des dates suivantes : (i) le 1<sup>er</sup> janvier 2019; (ii) le premier jour de l'exercice suivant l'arrêt des activités à tarifs réglementés par Gaz Métro, le cas échéant; (iii) la date de prise d'effet prescrite par l'International Accounting Standards Board pour l'application obligatoire d'une norme IFRS permanente et spécifique propre aux entités exerçant des activités à tarifs réglementés. GMi et Valener utiliseront donc les PCGR des États-Unis pour la préparation de leurs états financiers non consolidés annuels et intermédiaires des exercices



2016 à 2018 inclusivement. Gaz Métro, n'ayant aucune obligation d'information du public au sens du Manuel, adoptera la stratégie préconisée par ses associés.

#### **4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS**

##### **APPROBATION DES TARIFS**

Les activités de Gaz Métro sont régies par la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Les tarifs des exercices 2015 et 2014 ont été établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service. La méthode du coût de service permet à Gaz Métro de fixer ses tarifs chaque année de manière à recouvrer les frais prévus afin de desservir sa clientèle et à tirer un rendement de base juste et raisonnable sur l'avoir présumé des associés affecté à cette activité. Gaz Métro prévoit maintenir l'utilisation de la méthode fondée sur le coût de service jusqu'à l'instauration d'un prochain mécanisme incitatif prévu pour l'exercice 2018.

Le coût moyen pondéré du capital sur la base de tarification doit être fixé en utilisant une structure de capital dite présumée. Dans cette structure, l'avoir présumé des associés est de 46,0 %, dont 38,5 % sont rémunérés comme s'il s'agissait d'actions ordinaires et 7,5 % comme s'il s'agissait d'actions privilégiées.

Le taux de rendement de base autorisé sur l'avoir ordinaire présumé est habituellement établi à partir de l'application d'une formule d'ajustement automatique approuvée par la Régie. La Régie a accepté de ne pas appliquer la formule d'ajustement automatique et de fixer ce taux à 8,90 % pour les exercices 2016 et 2017 telle qu'elle l'avait fait pour 2014 et 2015.

Quant au service de fourniture, c'est-à-dire l'approvisionnement en gaz naturel, la *Loi sur la Régie de l'énergie* prévoit que le gaz naturel soit revendu par le distributeur au coût réel d'approvisionnement. Le tarif de fourniture de gaz naturel est ajusté mensuellement selon le mécanisme d'ajustement tarifaire en place.

**ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES**

Les actifs réglementaires sont regroupés au bilan non consolidé sous la rubrique *Frais reportés* alors que les passifs réglementaires sont regroupés sous la rubrique *Crédits reportés*. Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des actifs et passifs réglementaires aux 30 septembre 2015 et 2014 :

	Années prévues pour le recouvrement ou le règlement	2015	2014
<b>FRAIS REPORTÉS <sup>(1)</sup></b>			
Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent (a)	2016-2020	- \$	26 790 \$
Compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire (a)	2016-2017	1 330	8 081
Frais reliés au coût de l'énergie (b)	2016	27 388	49 855
Subventions octroyées (c)	2016-2025	101 124	106 102
Frais reliés aux instruments financiers (d)	2016-2017	264	1
Frais reliés aux programmes d'efficacité énergétique (e)	2016-2017	-	1 283
Frais reliés à la capitalisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite (f)	Indéterminable	14 374	15 404
Provision pour vacances (g)	2016-2017	3 482	5 223
Frais reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (h)	2016-2017	42 498	15 280
Autres	Indéterminable	23 193	11 723
		<b>213 653 \$</b>	<b>239 742 \$</b>
<b>CRÉDITS REPORTÉS <sup>(2)</sup></b>			
Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent (a)	2016-2021	12 628 \$	- \$
Crédits reliés à la redevance au Fonds vert (i)	-	-	5 833
Coûts éventuels de retrait des propriétés, aménagements et équipements (j)	Indéterminable	214 890	201 205
Autres	Indéterminable	2 528	2 810
		<b>230 046 \$</b>	<b>209 848 \$</b>

(1) L'amortissement des frais reportés est de 57 345 000 \$ en 2015 (48 428 000 \$ en 2014).

(2) L'amortissement des crédits reportés est de 2 622 000 \$ en 2015 (10 057 000 \$ en 2014).

- (a) Gaz Métro maintient des comptes de stabilisation tarifaire dans le but de pallier les effets imprévisibles et incontrôlables sur ses activités des variations de la température et du vent ainsi que des écarts d'inventaire de gaz naturel. Les variations annuelles de la température et du vent sont amorties de façon à être recouvrées ou remises à même les tarifs à compter du deuxième exercice subséquent sur 5 ans et les écarts annuels d'inventaire sont amortis de façon à être recouverts ou remis à même les tarifs à compter du deuxième exercice subséquent sur 1 an.

Concernant les variations de la température et du vent, des montants nets de 22 951 000 \$ et de 24 784 000 \$ à remettre aux clients ont été enregistrés aux comptes de stabilisation tarifaire durant les exercices 2015 et 2014 respectivement. Ces montants nets n'auraient pas été enregistrés en l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs. La dépense d'amortissement relative au compte de stabilisation lié à la température et au vent s'élève à 16 467 000 \$ en 2015 et à 17 602 000 \$ en 2014.

Des ajustements reliés aux écarts d'inventaire totalisant 1 214 000 \$ à remettre aux clients en 2015 et 2 916 000 \$ à récupérer auprès des clients en 2014 ont été reportés aux exercices 2017 et 2016 respectivement au lieu d'être comptabilisés immédiatement à l'état non consolidé des résultats sous la rubrique *Coûts directs*. La dépense d'amortissement relative au compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire s'élève à 5 537 000 \$ au cours de l'exercice 2015 comparativement à 1 915 000 \$ pour l'exercice 2014.

En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, les résultats des exercices 2015 et 2014 auraient été affectés par l'utilisation d'une approche différente à l'établissement des tarifs dont les impacts ne peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable.



(b) Une description de l'incidence de la réglementation des tarifs sur le traitement comptable de ces actifs est présentée à la note 2, sous la rubrique *Stocks*. Les frais reliés au coût de l'énergie sont composés des contreparties reliées aux réévaluations des stocks, des écarts de facturation liés à la mise en place tardive des nouveaux tarifs annuels applicables et autres ajustements du coût de l'énergie distribuée nécessaires afin d'annuler les effets découlant de la vente d'énergie sur les résultats, tel que prescrit par la Régie. Ces montants sont par la suite remboursés ou récupérés auprès des clients sous forme d'ajustements des tarifs sur une période de 12 mois. Ces comptes ne représentent, en substance, que des écarts de facturation aux clients qui sont corrigés normalement à l'intérieur d'une période subséquente de 12 mois. En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, les résultats des exercices 2015 et 2014 auraient été affectés par l'utilisation d'une approche différente à l'établissement des tarifs dont les impacts ne peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

(c) Les subventions octroyées sont principalement composées de sommes et d'autres aides données aux clients de Gaz Métro pour l'achat d'équipements pour se convertir au gaz naturel ou pour remplacer leurs équipements actuels par des équipements ayant une meilleure efficacité énergétique. Les sommes sont reportées puis amorties sur des périodes de 5 et 10 ans.

N'eût été l'application des traitements réglementaires, les subventions octroyées auraient été comptabilisées à l'état non consolidé des résultats lorsqu'encourues. Considérant ces différences, un revenu supplémentaire de 4 978 000 \$ pour l'exercice 2015 (charge supplémentaire de 179 000 \$ en 2014) aurait été enregistré et inclus dans une demande d'ajustement tarifaire.

(d) Les frais reliés aux instruments financiers correspondent aux impacts nets des réévaluations des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel. Les instruments financiers dérivés doivent être présentés au bilan non consolidé et réévalués à leur juste valeur. La contrepartie de ces réévaluations, qui est actuellement incluse dans les comptes de frais reportés, devrait, en l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, être enregistrée directement aux résultats. N'eût été l'application du traitement réglementaire, la Société aurait modifié ses stratégies de couverture de façon à éviter que la variation de la juste valeur des instruments financiers, qui s'élève à 262 000 \$ et à 20 981 000 \$ respectivement au cours des exercices 2015 et 2014, n'influence les résultats. Les impacts sur les résultats ne peuvent donc pas être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

(e) Gaz Métro a mis sur pied un Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) visant à développer des programmes d'efficacité énergétique auxquels ses clients peuvent participer en respectant certains critères. Gaz Métro engage donc des déboursés pour développer des programmes et verser des subventions aux clients qui y participent.

Les frais reliés au PGEÉ de Gaz Métro sont composés des écarts entre les déboursés réels et ceux projetés en début d'exercice au dossier tarifaire et des sommes relatives à l'incitatif à la performance du PGEÉ. Cet incitatif vise principalement à encourager Gaz Métro à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de ses clients et consiste en une bonification de rendement pour les associés. Lorsque l'objectif annuel de réduction des volumes de gaz naturel distribué par Gaz Métro est atteint, Gaz Métro comptabilise un revenu équivalant au montant de cet incitatif et un compte de frais reportés du même montant en contrepartie.

Les sommes relatives au PGEÉ sont reportées, puis amorties en totalité à compter du deuxième exercice subséquent.

N'eût été l'application des traitements réglementaires, les coûts auraient été constatés aux résultats lorsqu'ils auraient été encourus et l'incitatif aurait été comptabilisé à titre de revenus lorsqu'il aurait été effectivement perçu auprès des clients. Ainsi, aucune charge d'amortissement subséquente de ces frais n'aurait été enregistrée. En l'absence de ce traitement réglementaire, le bénéfice net non consolidé de Gaz Métro aurait été supérieur de 1 283 000 \$ et de 5 270 000 \$ respectivement pour les exercices 2015 et 2014.

(f) Les frais reportés reliés à la capitalisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont constitués des écarts cumulés entre les traitements réglementaires utilisés par Gaz Métro et les normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel.

Ces frais représentent en substance les coûts que Gaz Métro s'attend à pouvoir récupérer à travers les tarifs futurs. Ces frais ne sont pas soumis à un rendement sur le capital investi ni à aucun amortissement spécifique. En l'absence de ce traitement réglementaire, les coûts enregistrés aux résultats auraient été moins élevés de 1 030 000 \$ et de 5 272 000 \$ respectivement pour les exercices 2015 et 2014. Ces coûts auraient été inclus dans une demande d'ajustement tarifaire, annulant ainsi l'incidence sur les résultats.

(g) Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012, Gaz Métro utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des coûts relatifs aux vacances en remplacement de la méthode des déboursés qui était utilisée auparavant. Les frais

reportés relatifs à la provision pour vacances sont donc constitués des écarts cumulés entre les coûts constatés aux résultats en vertu de la méthode des déboursés et les coûts établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Ces frais reportés sont soumis à un rendement sur le capital investi et à un amortissement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans. En l'absence de ce traitement réglementaire, les tarifs des exercices antérieurs à l'exercice 2013 n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ce traitement réglementaire ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

- (h) En vertu du mécanisme de partage de profits et de pertes relié à Gaz Métro, la Régie exige que l'excédent de rendement ou le manque à gagner attribuable aux clients soit remis ou récupéré principalement sous forme d'ajustement des tarifs dans l'exercice suivant son approbation. Ces frais et crédits reportés sont enregistrés dans les exercices au cours desquels ils sont engendrés.

En l'absence de ces traitements réglementaires, les profits et pertes auraient été comptabilisés aux résultats au cours des exercices durant lesquels ils se sont matérialisés. Toutefois, les tarifs n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ce traitement réglementaire ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

- (i) Les crédits reportés reliés à la redevance au Fonds vert de Gaz Métro correspondaient à la différence entre le montant de redevance versé au gouvernement et celui facturé aux clients. Cette différence était expliquée par deux éléments. Tout d'abord, une partie était attribuable aux écarts de facturation liés à la mise en place tardive des nouveaux tarifs annuels applicables. Le deuxième élément expliquant la différence découlait de (i) l'écart entre les volumes de gaz naturel réellement distribués et ceux projetés et de (ii) l'écart entre la redevance réelle et celle projetée ayant servi à l'établissement du tarif.

Il est à noter que le Fonds vert est demeuré en application jusqu'au 31 décembre 2014. À partir de cette date, l'amortissement du solde des crédits reportés reliés à la redevance de ce dernier a été intégré au calcul mensuel du prix du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre comptabilisé à titre d'actif incorporel.

N'eût été l'application du traitement réglementaire, les écarts relatifs à la redevance au Fonds vert auraient été constatés aux résultats durant l'exercice au cours duquel ils ont été créés et aucune charge d'amortissement subséquente de ces crédits n'aurait été enregistrée.

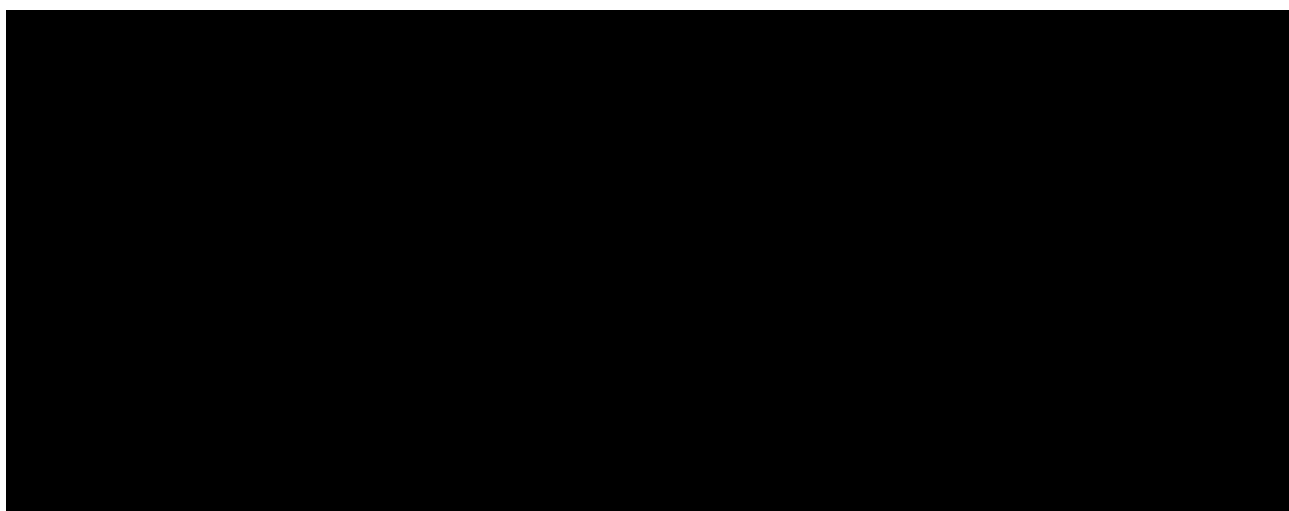
- (j) En vertu d'un traitement réglementaire, la Société comptabilise l'estimation des coûts éventuels de retrait liés à certains propriétés, aménagements et équipements. Ces coûts sont récupérés à même les tarifs principalement par le biais des taux d'amortissement, en augmentation des crédits reportés tandis que les coûts réels de retrait sont, pour leur part, enregistrés en diminution des crédits reportés. En l'absence de ce traitement réglementaire, les résultats des exercices 2015 et 2014 auraient été affectés par l'utilisation d'une approche différente à l'établissement des tarifs dont les impacts ne peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

## 5. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Comptes clients (a)	<b>80 189 \$</b>	83 713 \$
Comptes à recevoir de sociétés apparentés	<b>9 224</b>	10 157
Autres débiteurs	<b>2 686</b>	4 245
	<b><u>92 099 \$</u></b>	<u>98 115 \$</u>

- (a) Le 27 mars 2015, Gaz Métro a mis fin à la convention d'achat de créances dont elle bénéficiait (aussi appelée « entente de titrisation ») et qui lui permettait de céder à une fiducie de titrisation, avec un recours limité, des créances sur une base mensuelle. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2015, Gaz Métro avait cédé et décomptabilisé des créances pour un montant totalisant 59 000 000 \$ (nil au 30 septembre 2014), net des droits subordonnés conservés par Gaz Métro. Au 30 septembre 2015, la Société n'a plus aucune obligation en vertu de cette entente de titrisation et n'a négocié aucune nouvelle convention d'achat de créances.




**9. ACTIFS INCORPORELS**

	2015			2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Droits d'émission de GES	365 322 \$	67 391 \$	297 931 \$	- \$	- \$	- \$
Développement informatique	117 320	80 021	37 299	107 723	73 542	34 181
	<u>482 642 \$</u>	<u>147 412 \$</u>	<u>335 230 \$</u>	<u>107 723 \$</u>	<u>73 542 \$</u>	<u>34 181 \$</u>

Les actifs incorporels capitalisés ont totalisé 374 931 000 \$ en 2015 et 4 440 000 \$ en 2014. De ce montant, 367 643 000 \$ sont associés à des actifs acquis et 7 288 000 \$ sont associés à des actifs générés à l'interne en 2015 (1 106 000 \$ et 3 334 000 \$ respectivement en 2014).

La charge d'amortissement des actifs incorporels est de 73 870 000 \$ en 2015 et de 8 130 000 \$ en 2014. La portion de la charge d'amortissement relative aux droits d'émission de GES est comptabilisée à la rubrique *Coûts directs* à l'état non consolidé des résultats et s'élève à 67 391 000 \$ pour l'exercice 2015 (nil en 2014).

**10. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS À LONG TERME**

	2015	2014
Actif au titre des prestations constituées (note 17)	62 169 \$	53 695 \$
Autres	-	14 208
	<u>62 169 \$</u>	<u>67 903 \$</u>

**11. EMPRUNT BANCAIRE**

	Montant maximum autorisé	Taux d'intérêt (b)	Échéance	2015	2014
Emprunt bancaire (a)	50 000 \$	- %	-	- \$	- \$

(a) La facilité de crédit à court terme n'est pas garantie.

(b) Les facilités de crédit à court terme portent intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes de ces facilités.

**12. DETTE À LONG TERME**

	Taux d'intérêt	Échéance	2015	2014
<b>Obligations de première hypothèque (a)</b>				
Série « D »	10,45 %	2017	125 000 \$	125 000 \$
Série « E »	9,00 %	2025	100 000	100 000
Série « F »	7,20 %	2028	50 000	50 000
Série « I »	7,05 %	2031	125 000	125 000
Série « I »	6,30 %	2034	125 000	125 000
Série « J »	5,45 %	2021	150 000	150 000
Série « J »	5,70 %	2036	150 000	150 000
Série « L »	4,93 %	2019	100 000	100 000
Série « R »	3,30 %	2045	100 000	-
			<b>1 025 000</b>	<b>925 000</b>
<b>Billets garantis de premier rang (b)</b>				
Série « A » (130 000 \$ US)	3,86 %	2022	173 485	145 600
Série « B » (130 000 \$ US)	5,06 %	2042	173 485	145 600
Série « C » (100 000 \$ US)	4,04 %	2043	133 450	112 000
Série « D » (100 000 \$ US)	4,19 %	2048	133 450	112 000
Série « E » (100 000 \$ US)	3,22 %	2025	133 450	-
			<b>747 320</b>	<b>515 200</b>
<b>Crédit à terme, garanti</b>				
(0,80 % en 2014) (a), (c)	0,60 %	2020	245 009	364 996
Autres (1,90 % en 2014)	1,64 %	2019	115	790
			<b>245 124</b>	<b>365 786</b>
			<b>2 017 444</b>	<b>1 805 986</b>
<b>FRAIS DE FINANCEMENT, DÉDUCTION FAITE DE L'AMORTISSEMENT</b>				
			<b>8 788</b>	<b>7 546</b>
			<b>2 008 656</b>	<b>1 798 440</b>
<b>ÉCHÉANCES COURANTES</b>				
			<b>44</b>	<b>648</b>
			<b>2 008 612 \$</b>	<b>1 797 792 \$</b>

**VERSEMENTS DE CAPITAL**

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices pour respecter les échéances et les fonds d'amortissement, exclusion faite des rachats avant échéance au gré de la Société, sont de :

	2016	2017	2018	2019	2020
Versements de capital	44 \$	125 000 \$	71 \$	100 000 \$	245 009 \$

- (a) Le 28 janvier 2015, GMi, à titre de commandité de Gaz Métro, a amendé sa facilité de crédit afin d'augmenter le montant maximum autorisé de 600 000 000 \$ à 800 000 000 \$ et de prolonger son échéance jusqu'en mars 2020. Les modalités de la convention de crédit originale demeurent inchangées.

Le 31 mars 2015, GMi a émis, par voie de placement privé, des obligations de première hypothèque de série R d'un montant de 100 000 000 \$. Ces obligations portent intérêt au taux annuel de 3,30 % et viendront à échéance le 31 mars 2045. Le produit de l'émission a été prêté à Gaz Métro à des conditions similaires afin d'être utilisé pour le refinancement de dettes existantes et aux fins générales de l'entreprise.

Une partie du crédit à terme est libellée en devises américaines, soit 24 154 000 \$ (18 100 000 \$ US) au 30 septembre 2015 et 129 136 000 \$ (115 300 000 \$ US) au 30 septembre 2014.

Pour les obligations de première hypothèque ainsi que le crédit à terme autorisé de 800 000 000 \$, GMi a agi comme emprunteur au marché et a simultanément prêté le produit des emprunts à Gaz Métro à des conditions similaires.

Les obligations de première hypothèque sont garanties par Gaz Métro en vertu des actes de fiducie. Le crédit à terme autorisé de 800 000 000 \$ est garanti par Gaz Métro. Les obligations de première hypothèque et le crédit à terme comportent également une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de Gaz Métro et de GMi situés dans la province de Québec. Ainsi, les créanciers bénéficient d'une hypothèque immobilière de premier rang sur les conduites et le réseau de gaz naturel présents et futurs de la Société.

Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré de GMI, par l'entremise de Gaz Métro, en vertu d'une entente entre celle-ci et GMI, au plus élevé de la valeur nominale ou d'une valeur reflétant les conditions de marché, majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat.

Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient que Gaz Métro n'émettra pas de nouvelle dette à long terme si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de Gaz Métro excède 65 % et le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est inférieur à 1,5, sur la base de ses états financiers non consolidés. Les actes de fiducie prévoient aussi que Gaz Métro ne fera aucune distribution à ses associés si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de la Société excède 75 % sur la base de ses états financiers non consolidés.

Les actes de fiducie et autres conventions prévoient que le total des intérêts détenus par Gaz Métro dans des activités non réglementées reliées à l'énergie et dans des activités non reliées à l'énergie ne doit pas représenter plus de 10 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2015 et 2014, les actifs détenus par Gaz Métro dans ces activités représentent respectivement 3,17 % et 2,95 % de son actif total non consolidé. De plus, dans le cas des activités non reliées à l'énergie, les intérêts détenus par Gaz Métro dans ces activités ne doivent pas représenter plus de 5 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2015 et 2014, Gaz Métro ne détient aucun intérêt dans ces activités.

- (b) Le 9 décembre 2014, GMI a conclu une convention d'achat de billets garantis de premier rang d'un montant de 114 400 000 \$ (100 000 000 \$ US). Ces billets portent intérêt au taux annuel de 3,22 % et viendront à échéance le 9 décembre 2024. Le produit de l'émission a été prêté à Gaz Métro, à des conditions similaires afin d'être utilisé pour le refinancement de dettes existantes et aux fins générales de l'entreprise. Les billets sont garantis par Gaz Métro, par voie de cautionnement, quant au paiement du capital et des intérêts, et sont assortis d'une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de Gaz Métro et de GMI, situés dans la province de Québec. Ainsi, les créanciers bénéficient d'une hypothèque immobilière de premier rang sur les conduites et le réseau de gaz naturel présents et futurs de Gaz Métro.
- (c) Le crédit à terme porte intérêt à des taux fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes des conventions de crédit.

Les intérêts sur la dette à long terme totalisent respectivement 95 135 000 \$ et 86 877 000 \$ pour les exercices 2015 et 2014. Les frais financiers et autres comprennent l'amortissement des frais reliés au financement de 916 000 \$ et de 809 000 \$ pour les exercices 2015 et 2014 respectivement.

Aux 30 septembre 2015 et 2014, Gaz Métro respecte toutes les exigences auxquelles elle est soumise en vertu des divers actes de fiducie et conventions de crédit à terme régissant la dette à long terme.

### 13. AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF À LONG TERME

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Passif au titre des prestations constituées (note 17)	<b>89 229 \$</b>	80 590 \$
Participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL (a)	<b>24 034</b>	-
	<b><u>113 263 \$</u></b>	<b><u>80 590 \$</u></b>

- (a) Le 7 octobre 2014, Gaz Métro a conclu une entente avec Investissement Québec afin de financer une portion du projet d'accroissement de la capacité de liquéfaction de gaz naturel de l'usine LSR de Gaz Métro. En fonction des coûts actuellement estimés du projet et de son apport, d'un maximum de 50 000 000 \$, la contribution d'Investissement Québec dans le projet sera d'environ 42 %. L'apport d'Investissement Québec est effectué graduellement tout au long du projet.

**14. CAPITAL**
**AUTORISÉ**

Nombre illimité de parts, chacune étant de rang égal à toute autre part et conférant les mêmes droits, privilèges et obligations.

**ÉMIS ET PAYÉ**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Nombre de parts aux 30 septembre (en milliers de parts)	<u>167 251</u>	<u>151 796</u>

Le 30 avril 2015, la Société a procédé, par voie de placement privé, à une émission de 8 181 818 nouvelles parts à ses associés au prix unitaire de 16,50 \$ par part, pour un produit total de 135 000 000 \$.

Le 30 septembre 2015, la Société a procédé, par voie de placement privé, à une émission de 7 272 727 nouvelles parts à ses associés au prix unitaire de 16,50 \$ par part, pour un produit total de 120 000 000 \$.

**15. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Écarts de conversion des établissements étrangers autonomes	<u>291 200 \$</u>	<u>63 674 \$</u>
Écarts de conversion relatifs aux activités de couverture de l'investissement net	<u>(185 991)</u>	<u>(61 962)</u>
Écarts reliés à la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture, nets des impôts sur les bénéfices	<u>(18 565)</u>	<u>(14 833)</u>
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de filiales	<u>(21 981)</u>	<u>(16 285)</u>
	<u>64 663 \$</u>	<u>(29 406) \$</u>

**16. FLUX DE TRÉSORERIE**

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Clients et autres débiteurs	<b>6 016 \$</b>	(21 439) \$
Stocks	<b>1 844</b>	(18 417)
Frais payés d'avance	<b>(365)</b>	(317)
Fournisseurs et charges à payer	<b>20 562</b>	11 124
	<b><u>28 057 \$</u></b>	<u>(29 049) \$</u>

Autres informations :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Intérêts reçus	<b>3 120 \$</b>	5 598 \$
Intérêts versés	<b>94 332 \$</b>	87 503 \$

Les fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 16 662 000 \$ au 30 septembre 2015 relativement à l'acquisition de propriétés, aménagements et équipements (14 124 000 \$ au 30 septembre 2014). Ces transactions n'ont aucun effet de trésorerie et ne sont donc pas reflétées à l'état non consolidé des flux de trésorerie.

**17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

La Société offre des régimes de retraite à prestations déterminées à la presque totalité des salariés. Ces régimes de retraite à prestations déterminées sont des régimes capitalisés qui assurent des prestations de retraite établies selon la durée du service et le salaire des meilleures années de rémunération. Les dates d'effet de l'évaluation actuarielle la plus récente, ainsi que celle de la prochaine évaluation actuarielle obligatoire aux fins de capitalisation pour les régimes capitalisés de la Société, sont respectivement le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015.

La Société procure aussi des avantages complémentaires de retraite comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie à la presque totalité de ses salariés, à leur conjoint et à leurs personnes à charge admissibles. Ces avantages ne sont toutefois pas capitalisés.

Les tableaux suivants décrivent les engagements et les coûts de la Société liés aux avantages sociaux futurs ainsi que l'impact des montants non comptabilisés de Gaz Métro. La date de mesure utilisée est le 30 juin.



**COMPOSANTES DE L'ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES**

Le tableau suivant présente les composantes de l'actif (passif) au titre des prestations constituées aux 30 septembre 2015 et 2014 conformément aux normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, ainsi qu'une conciliation des actifs (passifs) constatés au bilan non consolidé.

	2015	2014	2015	2014
	<b>Régimes de retraite</b>	Régimes de retraite	<b>Avantages complémentaires de retraite</b>	Avantages complémentaires de retraite
<b>OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES</b>				
SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE MESURE	<b>635 122 \$</b>	556 698 \$	<b>106 180 \$</b>	82 700 \$
Coût des services rendus	<b>17 843</b>	16 227	<b>3 542</b>	2 585
Intérêts débiteurs	<b>26 445</b>	25 426	<b>4 455</b>	3 794
Cotisations des salariés	<b>3 645</b>	3 508	-	-
Cotisations autres et transferts des employés	<b>4 825</b>	3 152	-	-
Prestations versées	<b>(24 388)</b>	(22 451)	<b>(2 181)</b>	(1 963)
Pertes actuarielles	<b>18 234</b>	52 562	<b>3 234</b>	19 064
SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE DE MESURE	<b>681 726</b>	635 122	<b>115 230</b>	106 180
<b>ACTIF DES RÉGIMES, À LA JUSTE VALEUR</b>				
SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE MESURE	<b>532 993</b>	439 149	-	-
Rendement réel des actifs des régimes	<b>39 949</b>	72 712	-	-
Cotisations de l'employeur	<b>25 273</b>	36 923	<b>2 181</b>	1 963
Cotisations des salariés	<b>3 645</b>	3 508	-	-
Cotisations autres et transferts des employés	<b>4 825</b>	3 152	-	-
Prestations versées	<b>(24 388)</b>	(22 451)	<b>(2 181)</b>	(1 963)
SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE DE MESURE	<b>582 297</b>	532 993	-	-
<b>DÉFICIT DE L'ACTIF SUR LES OBLIGATIONS</b>				
Coût non amorti des services passés	<b>(99 429)</b>	(102 129)	<b>(115 230)</b>	(106 180)
Pertes actuarielles nettes non amorties	<b>792</b>	1 964	-	-
	<b>139 736</b>	137 418	<b>35 883</b>	35 128
<b>ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA DATE DE MESURE</b>				
	<b>41 099</b>	37 253	<b>(79 347)</b>	(71 052)
Cotisations de l'employeur entre la date de mesure et la date de fin d'exercice	<b>10 539</b>	6 351	<b>649</b>	553
<b>ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE</b>				
	<b>51 638 \$</b>	43 604 \$	<b>(78 698)\$</b>	(70 499)\$
<b>Présenté comme suit :</b>				
Autres éléments d'actif à long terme	<b>62 169 \$</b>	53 695 \$	-	-
Passif au titre des prestations constituées	<b>(10 531)</b>	(10 091)	<b>(78 698)</b>	(70 499)
	<b>51 638 \$</b>	43 604 \$	<b>(78 698)\$</b>	(70 499)\$

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes à la date de mesure.

	2015	2014
<b>CATÉGORIES D'ACTIFS</b>		
Titres à revenu fixe	<b>47,3 %</b>	46,7 %
Titres de participation	<b>52,7 %</b>	53,3 %
	<b>100,0 %</b>	100,0 %

**COMPOSANTES DU COÛT AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES**

Le tableau suivant présente les composantes du coût au titre des prestations constituées pour les exercices 2015 et 2014 conformément aux normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, ainsi qu'une conciliation des coûts (revenus) constatés et non constatés aux résultats découlant d'un traitement réglementaire. Pour plus de détails relativement au traitement réglementaire, se référer à la note 4.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	<b>Régimes de retraite</b>	Régimes de retraite	<b>Avantages complémentaires de retraite</b>	Avantages complémentaires de retraite
Coût des services rendus	<b>17 843 \$</b>	16 227 \$	<b>3 542 \$</b>	2 585 \$
Intérêts débiteurs	<b>26 445</b>	25 426	<b>4 455</b>	3 794
Rendement réel des actifs des régimes	<b>(39 949)</b>	(72 712)	-	-
Pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées	<b>18 234</b>	52 562	<b>3 234</b>	19 064
Coût avant ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	<b>22 573</b>	21 503	<b>11 231</b>	25 443
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes pour la période	<b>8 803</b>	46 661	-	-
Écart entre le montant des pertes actuarielles constaté pour la période et le montant réel des pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées pour la période	<b>(11 121)</b>	(44 475)	<b>(755)</b>	(18 237)
L'amortissement du coût des services passés pour la période	<b>1 172</b>	1 945	-	-
Amortissement de l'actif transitoire	-	(5 565)	-	-
Coût au titre des prestations constituées	<b>21 427 \$</b>	20 069 \$	<b>10 476 \$</b>	7 206 \$
Ce solde se détaille comme suit :				
Coût (revenu) non constaté	<b>(9 267)\$</b>	(10 509)\$	<b>8 237 \$</b>	5 237 \$
Coût constaté	<b>30 694</b>	30 578	<b>2 239</b>	1 969
	<b>21 427 \$</b>	20 069 \$	<b>10 476 \$</b>	7 206 \$

Le coût (revenu) non constaté de Gaz Métro correspond à l'écart entre le coût constaté aux résultats en vertu du traitement réglementaire et le coût établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles. Ce coût (revenu) non constaté est comptabilisé à titre de frais reportés.

**PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	<b>Régimes de retraite</b>	Régimes de retraite	<b>Avantages complémentaires de retraite</b>	Avantages complémentaires de retraite
<b>OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA DATE DE MESURE</b>				
Taux d'actualisation	<b>4,00 %</b>	4,10 %	<b>4,00 %</b>	4,10 %
Taux de croissance de la rémunération	<b>2,75 %</b>	2,75 %	<b>2,75 %</b>	2,75 %
<b>COÛT DES PRESTATIONS POUR LES PÉRIODES DE 12 MOIS CLOSES À LA DATE DE MESURE</b>				
Taux d'actualisation	<b>4,10 %</b>	4,50 %	<b>4,10 %</b>	4,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	<b>5,80 %</b>	5,80 %	-	-
Taux de croissance de la rémunération	<b>2,75 %</b>	2,75 %	<b>2,75 %</b>	2,75 %

Le taux de croissance présumé du coût des soins de santé utilisé aux fins de la projection des coûts de l'exercice 2016 pour les avantages complémentaires de retraite est de 6,3 %. Ce taux diminue graduellement jusqu'à 3,0 % en 2035, pour rester à ce niveau par la suite. Une variation de 1 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé produirait les effets suivants :

	<u>Augmentation de 1 %</u>	<u>Diminution de 1 %</u>
<b>ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE</b>		
Effet sur le coût des services rendus et des intérêts débiteurs	1 659 \$	(1 263)\$
Effet sur les obligations au titre des prestations constituées	19 223 \$	(15 142)\$

### PAIEMENTS EN ESPÈCES

La Société est tenue de voir à la capitalisation adéquate de ses régimes de retraite à prestations déterminées en versant des cotisations dans ces régimes, et ce, conformément aux évaluations actuarielles établies selon les hypothèses à long terme concernant notamment le rendement prévu de l'actif du régime, l'évolution future des niveaux de salaires et l'âge de départ à la retraite des employés, tel qu'exigé par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs s'élève à 31 738 000 \$ en 2015 et à 32 281 000 \$ en 2014. Celui-ci est constitué des cotisations de la Société à ses régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que des sommes versées relativement aux avantages complémentaires de retraite et autres.

### 18. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Gaz Métro et ses filiales constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépenses d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois en vigueur, les bénéfices sont imposables au niveau des associés. Si des impôts futurs avaient été calculés et constatés relativement aux différentes sociétés en commandite du groupe selon la méthode du passif fiscal préconisée par le chapitre 3465 inclus à la Partie V du Manuel, le solde du passif net d'impôts futurs aurait été de 76 020 000 \$ au 30 septembre 2015 et de 80 864 000 \$ au 30 septembre 2014. Les principaux éléments qui expliqueraient cet écart sont les suivants :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Provisions non déductibles	6 413 \$	5 246 \$
Frais et crédits reportés	(22 229)	(22 884)
Propriétés, aménagements et équipements et actifs incorporels	(58 774)	(61 973)
Instruments financiers	24 023	7 469
Autres	(2 747)	(2 190)
Sous-total	<u>(53 314)</u>	<u>(74 332)</u>
Provision moins-value	(22 706)	(6 532)
Passif net d'impôts futurs	<u>(76 020)\$</u>	<u>(80 864)\$</u>

Au 30 septembre 2015, la Société aurait comptabilisé une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs liés aux reports prospectifs des pertes en capital sur ses instruments financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat étendu*.

### 19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Toutes les opérations entre apparentés suivantes sont réalisées dans le cours normal des activités et, sauf indication contraire, sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

Gaz Métro a engagé des frais d'entreposage de gaz naturel totalisant 16 800 000 \$ au cours de l'exercice 2015 (16 797 000 \$ en 2014) avec le groupe Intragaz (Intragaz), une de ses coentreprises détenue en partenariat avec GDF Québec Inc.

Dans le cadre de la convention d'administration et de soutien de gestion intervenue avec Valener, échéant en 2025, Valener a facturé à Gaz Métro des frais administratifs généraux (y compris les coûts afférents aux sociétés ouvertes) de 1 747 000 \$ pour l'exercice 2015 (1 756 000 \$ en 2014). Ces dépenses sont présentées à titre de *Frais d'exploitation et d'entretien* à l'état non consolidé des résultats.

**20. GESTION DU CAPITAL**

La Société gère son capital de manière à favoriser un rendement stable et prévisible pour ses associés, en plus de favoriser une création de richesse pour ces derniers au fil des années. En matière de financement, Gaz Métro ayant comme pratique de distribuer la quasi-totalité de son bénéfice net doit se tourner vers les marchés des capitaux et ses associés pour financer ses projets d'investissements importants qui ne sont pas de nature courante.

Les activités relevant de la gestion du capital de la Société sont l'émission de nouvelles dettes, le remboursement de dettes existantes, l'émission de parts, les distributions, ainsi que l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les autres variations de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'avoir des associés, les échéances courantes de la dette à long terme ainsi que la dette à long terme, nette des frais de financement, sont considérés comme des éléments de la structure de capital. Aux 30 septembre 2015 et 2014, la structure de capital s'établissait comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Échéances courantes de la dette à long terme	44 \$	648 \$
Dette à long terme, nette des frais de financement	<u>2 008 612</u>	<u>1 797 792</u>
Total de la dette	<u>2 008 656</u>	<u>1 798 440</u>
Avoir des associés	<u>1 800 520</u>	<u>1 441 627</u>
Total du capital investi	<u>3 809 176 \$</u>	<u>3 240 067 \$</u>
Ratio de la dette par rapport au capital investi	<u>52,7 %</u>	<u>55,5 %</u>

La gestion du capital est effectuée de manière à atteindre les objectifs mentionnés précédemment tout en respectant les structures de capital exigées par les différents organismes de réglementation et les clauses restrictives de la facilité de crédit et des actes de fiducie et des différentes conventions régissant la dette à long terme. La direction effectue un suivi de la gestion du capital en utilisant le ratio de la dette par rapport au capital investi ainsi que le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme. Le ratio de la dette par rapport au capital investi correspond au total de la dette divisé par le total du capital investi. Le total de la dette est la somme des échéances courantes de la dette à long terme et de la dette à long terme, nette des frais de financement. Le total du capital investi correspond à la somme du total de la dette et de l'avoir des associés. Le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est obtenu en faisant le rapport entre le total des intérêts sur la dette à long terme et le bénéfice net avant les intérêts sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices.

La direction s'est aussi donné comme objectif interne de fixer le taux d'intérêt d'au moins 75 % de sa dette à long terme et de laisser le solde à taux variable. Au 30 septembre 2015, 87,9 % de la dette à long terme est à taux fixe, comparativement à 79,8 % au 30 septembre 2014.

Les actes de fiducie et autres conventions de crédit régissant la dette à long terme de la Société sont munis de clauses restrictives, telles que mentionnées à la note 12.

Aux 30 septembre 2015 et 2014, les ratios de la dette à long terme par rapport au capital investi aux termes des actes de fiducie et autres conventions de crédit sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro se situent respectivement à 52,8 % et à 55,6 %.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2015 et 2014, les ratios de couverture des intérêts sur la dette à long terme, sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro, sont de 2,94 fois et de 3,01 fois respectivement.

La société se doit de maintenir pour ses activités à tarifs réglementés, la structure de capital autorisé par la Régie de 54 % de dette et de 46 % d'avoir. Au 30 septembre 2015, la Société respecte toutes les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en vertu de règles extérieures.

**21. INSTRUMENTS FINANCIERS**
**INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS**

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés au coût après amortissement, comme décrit à la note 2, s'établissent comme suit :

	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>PRÊTS ET CRÉANCES</b>				
Clients et autres débiteurs	92 099 \$	92 099 \$	98 115 \$	98 115 \$
	<b>92 099 \$</b>	<b>92 099 \$</b>	<b>98 115 \$</b>	<b>98 115 \$</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE TRANSACTION</b>				
Fournisseurs et charges à payer	187 123 \$	187 123 \$	165 243 \$	165 243 \$
Distributions à payer	44 794	44 794	42 503	42 503
Dettes à long terme <sup>(1)</sup>	2 017 444	2 309 443	1 805 986	2 052 796
Participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL <sup>(2)</sup>	24 034	24 034	-	-
	<b>2 273 395 \$</b>	<b>2 565 394 \$</b>	<b>2 013 732 \$</b>	<b>2 260 542 \$</b>

<sup>(1)</sup> La valeur comptable de la dette à long terme est présentée avant les frais de financement, déduction faite de l'amortissement.

<sup>(2)</sup> Cet instrument financier est présenté à la rubrique *Autres éléments du passif à long terme*.

Les justes valeurs correspondent à l'estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

La juste valeur de ces instruments financiers, à l'exception de la dette à long terme et de la participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL, se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée ou parce que leurs modalités sont comparables à celles du marché actuel pour des éléments similaires.

La juste valeur de la participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL se rapproche de la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente évaluée en utilisant l'estimation des paiements pondérés en fonction des probabilités du prix de sortie et actualisés en utilisant un taux qui considère les risques associés au projet.

La juste valeur de la dette à long terme, incluant les échéances courantes, est fondée sur les cours du marché à la clôture de l'exercice pour les mêmes instruments ou des instruments semblables, lorsqu'ils sont disponibles, ou lorsque ces renseignements ne sont pas disponibles, sur les flux de trésorerie futurs actualisés en vertu des taux d'intérêt dont Gaz Métro pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des crédits à terme, libellés en dollars américains, sont désignés comme élément de couverture de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes ayant comme monnaie fonctionnelle le dollar américain. Au 30 septembre 2015, la valeur comptable de ces passifs financiers désignés comme élément de couverture totalise 771 474 000 \$ (578 100 000 \$ US) (644 336 000 \$ (575 300 000 \$ US) au 30 septembre 2014). La comptabilité de couverture a été appliquée par la Société à ces désignations. La partie efficace des pertes de change latentes sur couverture de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes s'élève à 124 029 000 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2015 (51 708 000 \$ de pertes en 2014) et est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat étendu*.

**JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants que la Société estimerait recevoir au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables à la date du bilan. Cette juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Société utilise le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent. Une prime de risque est ajoutée au taux d'intérêt sans risque lors de l'estimation de la juste valeur pour tenir compte du risque de crédit propre à la Société ainsi que du risque de crédit de chaque contrepartie.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés au 30 septembre 2015.

	Modèle d'évaluation	Taux d'actualisation	Volatilité implicite des prix	Prix à terme
Accords de crédit croisé	(1)	2,29 %	S.O	S.O
Contrats de change à terme	(1)	3,77 %	S.O	S.O
Colliers	Black-Scholes	1,31 %	- (2)	2,72 \$/GJ

(1) La juste valeur de ces instruments financiers dérivés a été calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés en fonction des hypothèses indiquées dans ce tableau.

(2) La volatilité est nulle au 30 septembre 2015 due au fait que le sous-jacent lié à cet instrument financier est connu à cette date.

Les valeurs nominales, les justes valeurs et les échéances des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

			2015
	Valeur nominale	Juste valeur	Échéance
Accords de crédit croisé	46 588	(4 123)\$	2017
Contrats de change à terme	7 816	50	2017-2019
Instruments financiers dérivés liés au gaz naturel :			
(en milliers de gigajoules)			
Colliers	465	(267)	2016
		(267)	
Total		(4 340)\$	
Portion présentée à titre de :			
Actif à court terme		47 \$	
Actif à long terme		750	
Passif à court terme		(308)	
Passif à long terme		(4 829)	
Total		(4 340)\$	
			2014
	Valeur nominale	Juste valeur	Échéance
Instruments financiers dérivés liés au gaz naturel :			
(en milliers de gigajoules)			
Colliers	14 848	(1)\$	2016
Total		(1)\$	
Portion présentée à titre de :			
Actif à court terme		492 \$	
Actif à long terme		86	
Passif à court terme		(236)	
Passif à long terme		(343)	
Total		(1)\$	

#### HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Aux 30 septembre 2015 et 2014, la juste valeur de tous les instruments financiers dérivés est évaluée selon le niveau 2, tel que décrit à la note 2.

## 22. GESTION DES RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

### APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

La Société est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. Les stratégies, politiques et contrôles en place sont conçus pour assurer que les risques assumés par Gaz Métro relativement à ses instruments financiers sont conformes aux exigences réglementaires, à ses objectifs et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites établies par le conseil d'administration de GMi et mises en application par la direction.

### RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché englobent plusieurs catégories de risques. La variation des facteurs de risque tels que les taux de change, les taux d'intérêt et les prix du gaz naturel a une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

### RISQUE DE CHANGE

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des crédits à terme de Gaz Métro libellés en dollars américains sont désignés comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes. Ainsi, l'effet des variations du taux de change sur les dettes à long terme libellées en dollars américains désignées comme élément de couverture est comptabilisé dans les *Autres éléments du résultat étendu*, réduisant en partie les écarts de conversion des établissements étrangers autonomes. Pour plus de détails concernant ces relations de couverture, se référer à la note 21.

Au 30 septembre 2015, une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait eu un impact de 1 398 000 \$ sur le bénéfice net et de 38 574 000 \$ sur les Autres éléments du résultat étendu.

De plus, des contrats de change à terme sont utilisés afin de gérer le risque de change lié à des revenus en dollars américains dans des contrats de Gaz Métro GNL. Pour plus de détails concernant ces instruments financiers dérivés, se référer à la note 21.

### RISQUE LIÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

Gaz Métro est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt et gère principalement ce risque par une politique de fixation des taux d'intérêt qui lui permet de maintenir une portion importante de sa dette à long terme à taux fixe.

Gaz Métro est par contre exposée au risque de taux d'intérêt sur son emprunt bancaire et sur la portion de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables. Gaz Métro a recours à des accords de crédit croisé de taux d'intérêt, qu'elle désigne comme élément de couverture, afin de fixer les taux d'intérêt sur une portion de la dette à long terme à taux variable. Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt, dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes et en considérant l'effet des accords de crédit croisé de taux d'intérêt, aurait eu un impact à la baisse de 3 748 000 \$ sur le bénéfice net de l'exercice 2015, tandis qu'une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt, dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes et en considérant l'effet des accords de crédit croisé de taux d'intérêt, aurait eu un impact à la hausse de 1 859 000 \$ sur le bénéfice net de l'exercice 2015. Cet impact ne tient pas compte des emprunts bancaires et de la portion de la dette à long terme portant intérêt à taux variable de Gaz Métro puisqu'en vertu d'un traitement réglementaire, la différence entre les taux d'intérêt réels et ceux utilisés lors de l'établissement des tarifs est enregistrée à titre de frais reportés de façon à être recouvrée à même les tarifs futurs.

### RISQUE LIÉ AU COÛT DE L'ÉNERGIE

Des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel sont utilisés afin de gérer l'exposition de la clientèle à la volatilité des prix du gaz naturel. De plus, toutes les fluctuations des prix de l'énergie, incluant les gains et les pertes sur les instruments financiers dérivés, sont comptabilisées à titre de frais ou de crédits reportés afin d'être reflétées dans les tarifs futurs, en vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Au Québec, le gaz naturel doit être vendu aux clients au prix coûtant.

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'un client, avec qui la Société effectue des opérations courantes de ventes de produits et services ou une contrepartie aux instruments financiers, ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations conformément aux conditions des ententes intervenues avec elle et qu'il en résulte une perte financière. Le risque de crédit maximal lié aux contreparties correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'actif du bilan.



L'analyse chronologique des comptes clients est présentée ci-dessous :

	<b>2015</b>	2014
Moins de 30 jours	<b>81 666 \$</b>	82 395 \$
30 à 60 jours	<b>375</b>	861
61 à 90 jours	<b>(111)</b>	179
Plus de 90 jours	<b>2 492</b>	4 138
	<b>84 422</b>	87 573
Moins : provision pour créances douteuses	<b>(4 233)</b>	(3 860)
	<b>80 189 \$</b>	83 713 \$

La concentration de crédit liée aux *Clients et autres débiteurs* est plutôt limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. Le risque de crédit lié aux *Clients et autres débiteurs* est atténué par l'utilisation de divers moyens, incluant les dépôts de garanties obtenus des clients dans les circonstances permises par la Régie. Au 30 septembre 2015, la Société détient des dépôts de 36 164 000 \$ fournis en garantie par des clients, comparativement à 33 453 000 \$ au 30 septembre 2014.

Le risque de crédit lié aux contreparties est atténué par l'utilisation de techniques de gestion du risque de crédit comportant une évaluation de la solvabilité d'une contrepartie et la surveillance de son évolution, la conclusion d'ententes avec plusieurs contreparties, l'établissement de limites de risque, le contrôle des risques en fonction de ces limites, l'établissement d'accords de soutien au crédit ainsi que l'obtention de garanties financières et de dépôts de garantie lorsque les circonstances le justifient et selon les modalités approuvées par les autorités réglementaires. Gaz Métro surveille et gère assidûment la concentration du risque de crédit lié aux contreparties.

Au 30 septembre 2015, la majorité des contreparties possèdent une notation de crédit élevée et au moins égale à celle de Gaz Métro, et sont toutes des sociétés importantes qui satisfont aux normes d'évaluation de crédit de la Société.

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et des facilités de crédit suffisantes pour combler ses besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. Ainsi, un amalgame de facilités de crédit engagées et à demande ainsi que l'accès aux marchés des capitaux, directement par Gaz Métro ou par certaines de ses filiales ou par l'entremise de GMi ou de Valener, permet de répondre à ses besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité de Gaz Métro ou de certaines de ses filiales ou de celles de GMi ou de Valener d'accéder aux marchés des capitaux, ou toute hausse importante de leur coût de financement, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers, de la perception négative sur les marchés financiers de leur situation ou de leurs perspectives financières ou d'une révision à la baisse significative de leurs notations de crédit pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net de Gaz Métro.

Le tableau suivant présente les versements de capital et d'intérêts requis pour les passifs financiers au 30 septembre 2015, en présupant que les soldes empruntés sur la facilité de crédit demeurent constants.

Échéance	Découvert bancaire	Fournisseurs et charges à payer	Distributions à payer	Passifs financiers dérivés	Dettes à long terme	Intérêts	Total
Moins d'un an	6 421 \$	187 123 \$	44 794 \$	308 \$	44 \$	99 515 \$	338 205 \$
2 à 5 ans	-	-	-	4 829	470 083	344 109	819 021
6 à 10 ans	-	-	-	-	556 935	333 463	890 398
11 à 15 ans	-	-	-	-	50 000	250 494	300 494
16 à 20 ans	-	-	-	-	250 000	190 025	440 025
21 à 25 ans	-	-	-	-	150 000	119 581	269 581
26 à 30 ans	-	-	-	-	406 935	69 454	476 389
31 à 34 ans	-	-	-	-	133 447	16 775	150 222
Total	6 421 \$	187 123 \$	44 794 \$	5 137 \$	2 017 444 \$	1 423 416 \$	3 684 335 \$

Il est à noter que les intérêts sont présentés selon les échéances contractuelles et selon les taux en vigueur au 30 septembre 2015.



**23. ENGAGEMENTS ET GARANTIES**
**CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT**

Dans le cours normal des affaires, des contrats d'approvisionnement en fourniture d'énergie ainsi qu'en transport et en entreposage de gaz naturel ont été conclus pour différentes périodes. Pour la majorité de ces contrats, les prix sont établis en fonction du marché ou des tarifs approuvés périodiquement par les organismes de réglementation en place. Les coûts relatifs à ces contrats seront récupérés auprès des clients dans les exercices correspondants.

Au 30 septembre 2015, l'échéancier des engagements contractuels reliés aux différents types d'approvisionnement, dont la durée est supérieure à un an, se présente comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	Exercices subséquents	Total
Fourniture d'énergie	63 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	63 \$
Transport	495 735	363 316	210 786	195 146	195 139	561 108	2 021 230
Entreposage	16 721	13 597	9 145	7 022	6 626	19 186	72 297
<b>Total</b>	<b>512 519 \$</b>	<b>376 913 \$</b>	<b>219 931 \$</b>	<b>202 168 \$</b>	<b>201 765 \$</b>	<b>580 294 \$</b>	<b>2 093 590 \$</b>

Les engagements contractuels sont présentés selon les prix et taux en vigueur à la date du bilan, à l'exception des contrats à prix fixe. Les engagements relatifs à l'entreposage comprennent des engagements envers Intragaz totalisant 130 787 000 \$ et s'échelonnant jusqu'en 2023 (la quote-part de Gaz Métro dans ses engagements est 78 472 000 \$).

En 2015 et 2014, dans le cadre des mesures mises en place afin d'assurer la sécurité et la diversité des approvisionnements gaziers, Gaz Métro-daQ a conclu des ententes préalables sur des capacités de transport et des ententes de remboursement des coûts, advenant la résiliation de celles-ci, afin d'augmenter la capacité de transport de gaz naturel à partir du carrefour de Dawn, en Ontario. Les ententes relatives au transport auront une durée de 15 ans et devraient entrer en vigueur en novembre 2016. Ces ententes sont nécessaires afin de répondre aux besoins d'approvisionnement du Québec et permettront d'assurer un accès aux sources de gaz naturel diversifiées et abordables à partir du carrefour de Dawn.

**CONTRATS DE LOCATION**

La Société s'est engagée dans des contrats de location-exploitation pour les locaux commerciaux et autres actifs utilisés dans le cours normal de ses activités. Les versements minimaux annuels exigibles en vertu de ces contrats s'échelonnent comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	Exercices subséquents	Total
Contrats de location	1 036 \$	213 \$	206 \$	176 \$	61 \$	1 \$	1 693 \$

**GARANTIES**

GMi, à titre de commandité de Gaz Métro, a émis des lettres de crédit d'un montant de 36 666 000 \$, sur sa facilité de crédit, afin de garantir une portion des avantages sociaux futurs de Gaz Métro-daQ. Advenant le non-renouvellement des lettres de crédit, des solutions de rechange devraient être envisagées afin de garantir les engagements de Gaz Métro à l'égard de ces avantages sociaux futurs.

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et GMi, en tant que commandité, peuvent fournir des cautionnements de soumission et des cautionnements d'exécution. La Société et GMi peuvent aussi fournir ce genre de garanties au nom des filiales de Gaz Métro. En général, la Société et GMi seraient responsables uniquement du montant des cautionnements de soumission si elles ou les filiales de Gaz Métro n'effectuaient pas le travail une fois l'offre de soumission attribuée. Dans le cas des cautionnements d'exécution, la Société et GMi seraient aussi responsables des montants garantis si elles ou les filiales de Gaz Métro étaient en défaut d'exécution de leurs engagements. Au 30 septembre 2015, le montant de ces garanties fournies par la Société et GMi est non significatif. La Société et GMi estiment qu'elles et les filiales de Gaz Métro se conforment à toutes ces garanties et que l'obligation totale qui pourrait être assumée concernant celles-ci n'aurait pas d'effet significatif sur les résultats de la Société ou sur sa situation financière. De plus, la Société n'a pas constaté de montant au bilan non consolidé à l'égard de ces garanties.

La Société s'est engagée à accorder certaines sûretés accessoires, en vertu de certaines ententes reliées à des instruments financiers dérivés qui permettent de circonscrire le prix du gaz naturel, les taux d'intérêt ou le taux de change, lorsque la

juste valeur desdits instruments devient négative pour Gaz Métro et dépasse une certaine limite préalablement fixée. La Société n'a pas constaté de montant au bilan non consolidé à l'égard de ces sûretés.

## **24. ÉVENTUALITÉS**

### **LITIGES**

La Société fait l'objet de réclamations et de poursuites dans le cours normal de ses activités, y compris en matière d'environnement. De l'avis de la direction, ces réclamations et ces poursuites font, pour la plupart, l'objet d'une couverture d'assurance adéquate. Le dénouement des réclamations et poursuites ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les résultats ou sur la situation financière de la Société.

## **25. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN**

### **DÉCLARATION D'UNE DISTRIBUTION**

Le 26 novembre 2015, le conseil d'administration de GMi, agissant à titre de commandité de Gaz Métro, a déclaré une distribution trimestrielle de 48 503 000 \$, payable le 5 janvier 2016, à ses associés.

## **26. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice précédent présentés à des fins de comparaison ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.